



INSTITUT PYRÉNÉEN DE LA PHOTOGRAPHIE

Faire un don à l'IPP

L'IPP est une association déclarée d'Intérêt Général. Elle remplit les conditions législatives prévues aux Articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

A ce titre, votre don à titre particulier ou au titre du mécénat d'entreprise ouvre droit à une réduction fiscale. Pour cela, un reçu fiscal vous sera renvoyé.

Type de don :

Don numéraire

- Indiquez le montant en € :
- Indiquez le mode de règlement :

Par chèque bancaire (à l'ordre de « Association IPP »)

En espèces

Don en nature

- Indiquez la nature du don :
- Indiquez sa valorisation en € :

Vos coordonnées (nécessaires pour la réception du reçu fiscal):

- Indiquez si vous êtes un particulier ou une entreprise

Particulier

Organisme ou Entreprise

Nom : Prénom :

Adresse postale complète :

.....

Adresse courriel :

Téléphone (*facultatif*) :

Date et Signature :

Institut Pyrénéen de la Photographie
39 Rue de la Concorde. 31000 Toulouse
Tel : 06 84 71 23 78. SIRET : 510 909 807 00024